

LES LOISIRS DE PONT-ROUGE

Vous retrouverez toutes les informations sur les activités offertes dans notre guide loisirs disponible en ligne au www.ville.pontrouge.qc.ca.

PATINAGE DE VITESSE



S'adresse aux personnes désireuses de pratiquer un sport individuel et de groupe, où les habiletés et les défis personnels sont valorisés.

Saison : Du 21 septembre 2012 à la fin mars 2013
Lieu : Aréna de Donnacona
Jour : Les entraînements ont lieu le vendredi, de 18 h 30 à 19 h 25 et le dimanche, de 7 h à 8 h 30, sauf avis contraire.

Équipement nécessaire : Un casque (vélo ou hockey), lunettes protectrices en plastique avec attaches derrière la tête, protège-cou, coudes, genoux et tibias, gants de cuir.

Location de patins et lames : Disponible en septembre auprès du club. 100\$/saison.

Inscription et information : Au bureau du Service des loisirs de Donnacona, 418 285-3284 poste 0

PATINAGE DÉBUTANT

Pour vos bouts de chou qui aimeraient apprendre à patiner. Votre enfant fera l'apprentissage du patinage sur glace à raison d'une heure par semaine avec l'aide de moniteurs expérimentés.

Clientèle : Enfants 3, 4 et 5 ans
Horaire : Vendredi 13 h à 14 h (10 cours/session)
Note : Casque et petits gants obligatoires, protège-cou recommandés.

Lieu : Centre récréatif Joë-Juneau
Session automne : Du 28 sept. au 14 déc. 2012
Session hiver : Du 4 janv. au 15 mars 2013
Note : Pas de cours les 30 nov. et 7 déc. 2012, ainsi que le 8 mars 2013.

Inscription : À partir du 4 septembre 2012 au bureau du Service des loisirs et de la culture, ou par la poste à l'aide du formulaire d'inscription des pages centrales.

Coût total pour les 2 sessions : Résident 85 \$ et non résident 105 \$
Modalités de paiement : 50 % à l'inscription, 50 % le 4 janvier 2013, par chèque postdaté remis également lors de l'inscription, à l'ordre de « Association récréative de Pont-Rouge ».

Information : Service des loisirs 418 873-2817 p. 0

PATINAGE FAMILIAL

Clientèle : Tous
Horaire : Tous les samedis, de 18 h 30 à 19 h 30 (sauf les 1^{er} et 8 déc. 2012, ou lors d'activités spéciales)
Début : Du 18 août 2012 au 13 avril 2013
Lieu : Centre récréatif Joë-Juneau
Coût : Gratuit (avec surveillant)

CORPORATION DES LIEUX HISTORIQUES DE PONT-ROUGE

La programmation complète de la saison 2012 du Moulin Marcoux est disponible au bureau du Service des loisirs de Pont-Rouge, au Moulin Marcoux ainsi que dans plusieurs commerces de Pont-Rouge.

Moulin Marcoux, 1, boul. Notre-dame

Prochains spectacles à la salle de spectacles Lynda-Lemay du Moulin Marcoux

Élège Diouf (musique du monde)
8 septembre 2012, à 20 h
Coût du billet: 27,50 \$

Chloé Sainte-Marie (chanson en innu)
22 septembre 2012, à 20 h
Coût du billet: 32,50 \$

Exposition à la galerie Raymond-Turgeon du Moulin Marcoux:

Exposition collective en arts visuels et en métiers d'art (eau)
Du 23 juin au 23 septembre 2012

Exposition à la galerie du Moulin Marcoux

Annie Lalonde (murmure)
Du 26 juillet au 19 août 2012

DES NOUVELLES DE VOTRE BIBLIOTHÈQUE



RETOUR À L'HORAIRE RÉGULIER

Dès le 4 septembre, nous reprenons notre horaire régulier :

Lundi et mercredi : 11 h 30 à 12 h 30 et 18 h à 20 h 30
Mardi et jeudi : 10 h à 15 h 30 et 18 h à 20 h 30
Vendredi : 11 h 30 à 12 h 30
Samedi et dimanche : 10 h à 11 h 30

Veillez prendre note que la bibliothèque sera fermée le lundi 3 septembre.

Abonnement gratuit (preuve de résidence obligatoire)

CULTUREL

Journées de la culture : auteurs pont-rougeois recherchés!

Nous sommes à la recherche d'auteurs de volumes de différents sujets adultes ou enfants, qui demeurent ou sont nés à Pont-Rouge, afin de préparer une activité dans le cadre des Journées de la culture 2012.

S.V.P., contactez-nous par courriel bibliopontrouge@hotmail.com ou par téléphone : 418 873-4052

Club de lecture

Passionné de lecture? Le Club de lecture reprendra ses activités le 12 septembre. Inscrivez-vous maintenant au comptoir de prêt, par téléphone au 418 873-4052 ou par courriel au bibliopontrouge@hotmail.com. C'est une belle occasion de découvrir de nouveaux livres et de nouveaux auteurs!

Faites partie de l'équipe!

Nous sommes à la recherche de nouveaux bénévoles pour le comptoir de prêts. Communiquez avec nous au 418 873-4052 pour plus d'information!

Collection locale

Nous avons présentement en bibliothèque 12 236 volumes, beaucoup de nouveautés, différents sujets : bébés, alimentation, décoration, politique, médecine, travaux manuels, biographies, religion, érotisme, croissance personnelle, histoire, guides voyages, etc.

Venez voir sur place les nombreux choix offerts!

Denyse Simard

Responsable de la Bibliothèque Auguste-Honoré-Gosselin

Septembre 2012						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						1
2	3 Fête du Travail (Bureaux fermés)	4 Début des inscriptions patinage débutant 3-4-5 ans Sortie du Club de marche au Centre plein air Dansereau Bienvenue à tous! Inf.: 418 873-3791	5 Bingo 18 h 45, au centre communautaire	6	7	8 Spectacle Élège Diouf Moulin Marcoux 27,50 \$ - 20 h 418 873-2149 Party hot-dog et bié d'Inde des Chevaliers de Colomb à la Salle des Chevaliers de Colomb à 15 h Inf.: 418 873-4803
9 Les Tours de Pont-Rouge 1-5-10-21, 1 km www.lesjoursdepontrouge.weebly.com	10 Séance du conseil municipal 19 h 30 au centre communautaire	11	12 Bingo 18 h 45, au centre communautaire	13	14	15 4 ^e et dernier versement pour le compte de taxes municipales
16	17	18 Sortie du Club de marche à la Promenade Samuel-de-Champlain à Québec Bienvenue à tous! Inf.: 418 873-3791	19 Bingo 18 h 45, au centre communautaire	20	21	22 Spectacle Chloé Sainte-Marie Moulin Marcoux 32,50 \$ - 20 h 418 873-2149
23 Marché public et puces Site de pêche Déry 10 h à 15 h	24	25	26 Bingo 18 h 45, au centre communautaire	27	28	29 Journées de la culture Site de pêche Déry
30 Journées de la culture Site de pêche Déry						



BULLETIN MUNICIPAL

LE DOSSIER DU MOIS

LA CLOCHE VA BIENTÔT SONNER : C'EST LA RENTRÉE!

LES PREMIERS RÉPONDANTS VOUS INVITENT À UNE RENTRÉE EN TOUTE SÉCURITÉ!

N'OUBLIEZ PAS LA NOUVELLE SIGNALISATION PRÈS DES ÉCOLES!

Le retour à l'école implique nécessairement un plus grand achalandage dans les rues, non seulement causé par les automobilistes qui retournent au travail, mais aussi par les autobus scolaires qui reprennent leur parcours habituel et par les nombreux piétons et cyclistes, petits et grands, qui se rendent à l'école.



Pour une transition en douceur vers une rentrée scolaire en toute confiance, il faut avoir à l'esprit les conseils de sécurité :

- Obéir au brigadier ;
- Être plus attentifs aux enfants qui traversent la rue en courant ;
- Ne jamais dépasser ou croiser un autobus scolaire tant et aussi longtemps que les feux clignotants rouges ne sont pas éteints et que le signal d'arrêt n'est pas escamoté.

La nouvelle signalisation interdit la circulation sur une partie de la rue de la Fabrique et une partie de la rue du Couvent, là où les autobus scolaires desservant les écoles du Perce-Neige et Saint-Charles se stationnent pour prendre et déposer les élèves. Cette interdiction n'est en vigueur qu'en période scolaire et du lundi au vendredi de 7 h 30 à 8 h 15, de 11 h à 11 h 30, de 12 h à 12 h 45 et de 15 h à 15 h 30. Seuls les autobus scolaires, les véhicules d'urgence, les véhicules de voirie et les véhicules détenteurs d'une vignette délivrée à cette fin par la Ville sont autorisés à circuler sur ces voies en tout temps.

Si chaque citoyen était plus sensibilisé à une rentrée scolaire plus sécuritaire, des accidents pourraient être évités!

Nous vous rappelons également que la circulation sur la rue de la Fabrique à partir de la seconde entrée de la Caisse Desjardins en direction de la rue du Couvent est désormais à sens unique. La rue du Couvent a également une circulation limitée à un sens à partir de son intersection avec la rue de la Fabrique jusqu'à son croisement avec la rue Sainte-Anne.

Lors du mois de juillet, les premiers répondants sont intervenus à 50 reprises pour des urgences vitales auprès des citoyens de Pont-Rouge.

JE PR LES TOURS DE PONT-ROUGE

Le dimanche 9 septembre 2012, choisissez votre parcours et soyez de la course : Un rendez-vous actif à ne pas manquer!

Information et inscription en ligne à www.jecourspontrouge.com.
Bénéficiez d'un tarif avantageux en vous inscrivant avant l'événement.

Boule Rouge : inauguration et portes ouvertes!

Le mercredi 19 septembre, dès 13 h 30, venez rencontrer le club de pétanque Boule Rouge dans ses nouveaux locaux situés au 7, rue Laflamme, à Pont-Rouge. Café et biscuits sont offerts.

Venez en grand nombre!

À noter

HORAIRE RÉGULIER DES BUREAUX DE LA VILLE À COMPTER DU 4 SEPTEMBRE :

À compter du mardi 3 septembre 2012, les bureaux de la Ville retourneront à l'horaire régulier.

- Lundi : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30
- Mardi : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30
- Mercredi : 8 h à 12 h et 13 h à 18 h
- Jeudi : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30
- Vendredi : 8 h à 12 h

EAU POTABLE : LEVÉE PARTIELLE DE L'INTERDICTION À PONT-ROUGE

Le maire de Pont-Rouge, Claude Bégin, a décidé de lever l'interdiction d'utilisation extérieure de l'eau potable à l'exception de l'arrosage de pelouse, qui reste interdite jusqu'à nouvel ordre.

M. Bégin tient à remercier la population pour sa collaboration, car dans les 24 premières heures qui ont suivi l'émission de l'avis d'interdiction de la semaine dernière, la consommation d'eau potable sur le réseau d'aqueduc municipal a diminué de 30 %. Les faits démontrent qu'il y avait une consommation excessive d'eau, et ce, même en pleine nuit. En effet, la consommation d'eau avait augmenté de 30 % la semaine dernière par rapport aux semaines précédentes. Si les règlements avaient été respectés, les problèmes liés à la quantité d'eau disponible auraient été évités.

Le maire de Pont-Rouge tient à souligner que c'est tout de même la majorité des citoyens qui respectent la réglementation municipale et c'est fort apprécié.

SÉCURITÉ INCENDIE : EN PREVENTION

Matières combustibles : dehors!

Comme le dit le vieil adage, vaut mieux prévenir que guérir! C'est pourquoi votre Service de sécurité incendie désire vous partager quelques conseils de prévention, notamment en ce qui a trait à l'importance de ne pas accumuler de matières combustibles en quantité importante dans les résidences et les logements.

Voici quelques exemples de problèmes causés par ces matières :

- **Facilement inflammables :** Ces matières combustibles constituent un risque important d'incendie, car elles sont souvent mal entretenues et se retrouvent trop près des systèmes de chauffage où elles sont sujettes à s'enflammer facilement.
- **Propagation beaucoup plus rapide :** Lors d'un début d'incendie, les objets présents forment une grande quantité de combustibles et alimentent le feu, ce qui propage l'incendie beaucoup plus rapidement que normalement. C'est donc très dangereux pour les occupants qui peuvent se faire piéger à l'intérieur du bâtiment (dû aux flammes et à la fumée en grande quantité) et, de ce fait, complique le travail des pompiers.
- **Davantage de fumée :** Lors d'un début d'incendie, la quantité de fumée sera plus importante que normalement. Donc, les occupants auront à évacuer le bâtiment dans des conditions de mauvaise visibilité.
- **Des sorties de secours d'aucun secours :** S'il y a beaucoup de matières combustibles et de biens au sol, ce sera très difficile pour les occupants de se rendre à l'extérieur rapidement, car ils pourraient perdre pied ou simplement ne pas trouver la sortie, ce qui pourrait entraîner des conséquences tragiques.

Par conséquent, veillez à n'entreposer à l'intérieur seulement ce qu'il est nécessaire de conserver et suivez ces quelques simples conseils :

- ☐ **Propane et essence :** N'oubliez pas qu'il est interdit et très dangereux de conserver des réservoirs de propane et des réservoirs d'essence à l'intérieur.
- ☐ **Sources de chaleur :** Il est important d'éloigner suffisamment les matières combustibles des sources de chaleur (plinthés électriques, chauffeferrettes, fournaise, etc.) afin de ne pas provoquer d'incendie.
- ☐ **Sorties de secours :** Finalement, conservez toujours les voies d'accès aux sorties dégagées et facilement accessibles.

De cette façon, vous réduirez considérablement les risques d'incendie et vous faciliterez l'évacuation des occupants lors d'un incendie. Pensez sécurité!

N'hésitez pas à communiquer avec votre Service de sécurité incendie si vous désirez avoir plus de renseignements au sujet de la prévention incendie.

Dany Dion, TPI
Directeur du Service de sécurité incendie
418 873-4481 poste 112
diond@ville.pontrouge.qc.ca

Source : www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie.html

Hôtel de ville

Direction générale, trésorerie et communications, Service de greffe, Services techniques et Service d'urbanisme
212, rue Dupont, Pont-Rouge (Québec) G3H 1A1
Téléphone : 418 873-4481 • Télécopieur : 418 873-3494 • info@ville.pontrouge.qc.ca • www.ville.pontrouge.qc.ca

ÉCONOMISER L'EAU AU JARDIN : UN JEU D'ENFANT!

Un binage vaut deux arrosages!

Un vieux dicton dit aussi: «Qui bine arrose». C'est tout à fait vrai. Avec la pluie et le vent, une croûte se forme sur le dessus du sol. Le fait de biner ou de sarcler casse cette croûte, ce qui favorise les échanges gazeux. Cela a pour effet de faire remonter, par capillarité, l'eau contenue dans les zones plus profondes du sol. Elle est alors disponible pour les plantes. Le binage permet aussi une meilleure pénétration de l'eau dans le sol lors des arrosages ou de la pluie. Biner dans un pot ou une jardinière a les mêmes avantages que dans une plate-bande.



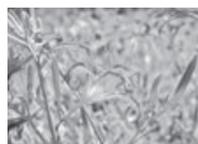
Cette technique est utilisée sur les sols nus. Elle est inutile sur les sols recouverts d'un paillis, car, grâce à celui-ci, il n'y a pas de compaction du sol.

Arracher les mauvaises herbes

Dans un potager, les herbes indésirables font compétition à celles qu'on a décidé de cultiver. Pour pousser, elles utilisent de l'eau (et des fertilisants) qui n'est alors plus disponible pour les plantes du jardin. Au potager, on supprime les mauvaises herbes sans attendre.

Supprimer les plantes ayant fini de produire

Une fois qu'une plante a fini de produire ou encore que sa culture est compromise (par un insecte ou une maladie par exemple), on l'enlève du potager ou on arrête de l'irriguer. La production de légumes étant la finalité du potager, on n'y laisse pas des légumes qui n'offriront pas de récolte afin de rendre toute l'eau disponible pour la croissance des autres légumes.



Laisser les plantes se toucher

Plus un sol nu est exposé aux rayons du soleil, plus l'évaporation est importante. Au contraire, quand il est recouvert de feuillage, l'évaporation est réduite. Donc, au lieu de tailler les végétaux sévèrement, il est conseillé de les laisser se toucher (sans excès pour éviter les maladies), ce qui crée un bon taux d'humidité favorable aux plantes.

Visitez le www.arrosageeteconomieeau.org/index.html pour en savoir davantage.



Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

La collecte des déchets encombrants (monstres) à Pont-Rouge

- Dates des collectes d'objets volumineux:
Secteur M1 : Le mercredi 12 septembre 2012
Secteur M1 : Le mardi 11 septembre 2012
Secteur M2 Le mardi 25 septembre 2012

Les déchets encombrants sont les déchets dont la dimension ou le poids ne permet pas de les déposer dans un bac roulant : les meubles, les articles de ménage, les appareils électriques, les fournaises, les sommiers et les matelas, les lits, les réservoirs d'eau chaude, les tapis ou tout autre objet non recyclable ne pouvant être reçu lors de la collecte régulière.

Avant de les mettre à la rue...

Si vos objets tels que les meubles et les appareils ménagers sont encore en bon état et fonctionnels, pensez plutôt à les offrir à un organisme qui les récupère pour leur donner une deuxième vie (Ressourçerie, S.O.S. Accueil, Grenier des Trouvailles, Ouvroir de Donnacona, Comptoir des Aubaines, etc.)

Les matières acceptées lors de la collecte des déchets encombrants

Ameublement	Vieux meubles, divans, tables, appareils ménagers, etc.
Matériaux ferreux	Bouts de fer, fournaises, réservoirs, etc.
Matériaux naturels	Les branches d'arbres, attachées et coupées en longueur d'environ quatre pieds, morceaux de tourbe, etc.

UN DÉCHET VOLUMINEUX NE DOIT PAS PESER PLUS DE 125 KG ET L'ENSEMBLE DES DÉCHETS VOLUMINEUX NE DOIT PAS OCCUPER UN VOLUME SUPÉRIEUR À 3m³.

Déchets encombrants non acceptés

Les matières ou les produits suivants ne sont pas acceptés lors des collectes d'encombrants :

pneus, bardeaux d'asphalte, réfrigérateurs, congélateurs, dalles ou blocs de ciment, blocs de pavé uni, asphalte, briques, pierres, les matériaux de construction et de rénovation, les bouteilles de propane et les produits liquides, dangereux et explosifs.

Les encombrants sont également acceptés aux endroits suivants :

- Écocentre Neuville, 1310 chemin du Site
- Écocentre St-Raymond, 590 chemin Bourg-Louis
- Écocentre St-Alban, 180 route 354

Pour en savoir davantage, visitez le www.laregieverte.ca

Service des loisirs et de la culture
51, rue du Collège, Pont-Rouge (Québec) G3H 3A4
Téléphone : 418 873-2817 • Télécopieur : 418 873-4141 • loisirs@ville.pontrouge.qc.ca

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN BREF

Le 3 juillet 2012

RESSOURCES HUMAINES :

- Embauches
 - Directeur du Service de sécurité incendie et préventionniste, M. Dany Dion
 - Six (6) premiers répondeurs : Mmes Rosalie Morin-Doré, Frédérique Paquet-Côté et Carole Riverin ainsi que MM. Alexandre Morasse, Marc-André Groleau et Alec Morasse.
 - Deux (2) moniteurs au terrain de jeux : Mlle Mégan Martel et M. Louis-Philippe Readman
 - Deux (2) aides-moniteurs supplémentaires à temps plein : Mlles Marie-Pier Trudel et Geneviève Côté
 - Deux (2) aides-moniteurs à temps partiel : Mlles Laurence Desroches-Parent et Molly Bussièrres.
- Concours d'emploi
 - Journalier occasionnel (travaux publics)
 - Journalier régulier (loisirs)

URBANISME

- Adoption du règlement 445-2012 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 25-96 pour :
 - Aggrandir la zone Rc.3 au détriment de la zone Cb.9 (entre les rues Lavallée et des Rapides).
 - Aggrandir la zone Rc.3 au détriment de la zone Rb.31 (portion sur la rue du Plateau).
 - Créer les zones Rc.7, Rb.45, Ra.100, Ra.101, Ra.102, Pb.10 et Pb.11 au détriment des zones Ea.6, Ra.84, Ra.68 et Ea.7 (développement domiciliaire par des promoteurs, phase IX-C)
- Demandes de dérogation mineure
 - 69, rue du Collège : demande autorisée
 - 7, rue Dansereau : demande refusée

Le 6 août 2012

LÉGISLATION

- Avis de motion
 - Règlement 424.1-2012 modifiant le règlement 424-2011 établissant la rémunération des membres du conseil : une rémunération additionnelle de 150 \$ sera versée au président et au vice-président ou un membre désigné par résolution du conseil pour siéger sur une commission spéciale
- Nomination d'un maire suppléant : Mme Cécile Doré (de août 2012 à mars 2013)
- Séance ordinaire de septembre reportée au 10 septembre 2012.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Prévention des incendies
 - Achat chez Logiciel Première Ligne inc. au prix de 5 303,80 \$
- Adoption du règlement 447-2012 relatif à la prévention des incendies suivant le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Portneuf

RESSOURCES HUMAINES :

- Embauche
 - Journalier opérateur occasionnel au Service des travaux publics : M. Germain Lascelles
- Concours
 - Journalier opérateur occasionnel au Service des travaux publics.

URBANISME

- Avis de motion
 - Règlement 451-2012 visant à modifier le règlement 375-2009 relatif au PIA pour y ajouter la zone Cv.2 (rue Dupont, immeubles compris entre les numéros civiques 247 à 279, côté nord de la rue)

NOTE : POUR CONSULTER LES PROCÈS-VERBAUX DANS LEURS ENTÉRIÈRES, CONSULTEZ LE WWW.VILLE.PONTRROUGE.QC.CA OU FAITES UNE DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION À L'HÔTEL DE VILLE DE PONT-ROUGE. PRIEZ NOTE QUE LE PROCÈS-VERBAL N'EST ACCESSIBLE QU'À PARTIR DU MOMENT OÙ IL A ÉTÉ APPROUVÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, SOIT LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE SUIVANTE.

RÉUNION DU CONSEIL DE SEPTEMBRE
AVIS IMPORTANT
Veuillez prendre note que la séance ordinaire du conseil municipal de Pont-Rouge prévue le mardi 4 septembre est reportée au **lundi 10 septembre 2012, à 19 h 30** en raison du scrutin prévue le 4 septembre.
Merci de votre compréhension! La Ville de Pont-Rouge

PATRIMOINE RELIGIEUX DE PONT-ROUGE SAISON ESTIVALE 2012
Visite guidée de l'église de Pont-Rouge, du mercredi au dimanche, de 10 h à 17 h, jusqu'au 3 septembre 2012 inclusivement. Bienvenue à tous !

Le 3 juillet 2012

- Demandes de permis assujetti au règlement de PIA
 - 69, rue du Collège : installation d'une enseigne au mur (autorisée)
 - 197, rue Dupont : installation d'enseignes au mur et sur pylône (autorisée)
 - Demande en vertu du règlement 160-2001 (ensemble institutionnel au 210, rue Dupont et rue de la Fabrique : coupe autorisée de deux (2) arbres, un arbre sur chaque terrain en raison d'une maladie et du risque qu'ils tombent.
- Adoption du règlement 449-2012 modifiant le règlement 375-2009 pour ajouter la zone Rc.3 (entre la rue Lavallée et des Rapides) à titre de zone assujettie

TRAVAUX PUBLICS

- Contrats octroyés
 - À Clôture Alpha inc. pour la clôture entre les rues du Bocage et du Coquelicot (9 129,02 \$)
 - À Labo SM inc. pour des travaux dans le rang Bois-de-l'Ail afin de faire de la surveillance et du contrôle qualitatif des matériaux (21 248 \$ plus taxes)
 - À Nasco pour l'asphaltage de la rue Lavallée (11 800 \$ plus taxes)
 - À BPR, consultant en ingénierie pour l'étude environnementale de la Phase I dans le rang de l'Enfant-Jésus (4 828,95 \$ taxes incluses)
 - Mandat octroyé au consultant Serge Dufour pour l'ingénierie et la surveillance bureau (15 000 \$ plus taxes)
 - Mandat à Me Paule Gasse et signature d'un acte pour l'enregistrement d'une servitude de conduite d'égout (lot 3 827 921)
- Nouvelle signalisation « arrêt » à l'angle des rues Hamel et du Parc
- Signature d'une entente concernant le fossé de décharge dans le rang Bois-de-l'Ail (lot 4 009 826)

SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- Achat d'un bloc de jeux pour enfants et d'une balançoire au parc de la rue du Liseron à la compagnie Jambette Évolution (16 428,38 \$)
- Dépense autorisée pour le déjeuner des bénévoles du samedi 28 juillet 2012 (estimée à ± 3 000 \$)
- Contrat octroyé pour la réfection de la toiture du 67, boulevard Notre-Dame à Les Constructions S. E. Leclerc inc. (7 794,51 \$)

FINANCES

- Dépôt des indicateurs de gestion au 31-12-2011
- Appropriation d'une somme de 50 000 \$ provenant du fonds de roulement remboursable sur une période de 5 ans pour l'achat de livres pour la bibliothèque
- Souscription à Jeunesse Portneuf pour offrir une bourse à un étudiant local (100 \$)
- Résolution de dépassement de coût au montant de 6 917,75 \$ (contrat accordé à l'entreprise Groupe Macadam inc. par la résolution 379-22-2011 - dépense prise à même le fonds voirie / carrières et sablières créé par le règlement 362-2008)
- Contrat octroyé à Maintenance Eurêka Itée pour l'entretien ménager du 180, rue Notre-Dame (217 463,71 \$ sur 5 ans)
- Autorisation à Vidéotron pour l'installation de tours de télécommunication
- Recommandation pour un appui auprès de la CPTAQ concernant le projet d'implantation des tours de télécommunication de Vidéotron
- Résolution autorisant l'achat d'un terrain acquis de Lotissement de la Capitale inc. dans le but d'y planter une école primaire (250 000 \$)

AFFAIRE DIVERSES

- Mandat visant la signature d'une entente avec M. François Daigle du 23, rue de la Rive pour la servitude sur le lot 3 828 376

815 \$ plus taxes

- Cession d'une partie du lot 4 215 520 à M. Dominique Carpentier :
 - Régularisation de sa propriété, où un ancien chemin fermé (rang Terrebonne) apparaît depuis la réforme cadastrale au prix de 8,2132 \$/mètre carré, pour une superficie approximative de ±406,84 mètres carrés (± 4 000 \$)

SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- Contrats octroyés :
 - À Les Céramiques Richard Galarneau pour la réfection des salles de toilette au sous-sol du centre communautaire (6 593,82 \$)
- Achat de cabinets-resto à l'aréna aux Industries Trans-Canada (8 456,99 \$)
- Autorisation de passage à la compétition cycliste de la FOSC sur les rangs Terrebonne et St-Jacques
- Entente intermunicipale avec Cap-Santé : reconduction de l'entente pour les utilisateurs de la piscine Lyne-Beaumont
- Appel d'offres sur invitation autorisée pour l'achat d'un condenseur à l'aréna

FINANCES

- Assurances collectives
 - Mandat au regroupement d'achat de l'UMQ pour obtenir les services d'un consultant en assurance collective.
- Souscriptions :
 - Tour cycliste au bénéfice de Dystrophie musculaire Canada : aucune souscription
 - Tournoi de golf du Club Lions de Pont-Rouge (280 \$ pour 4 participants)
 - Vélotour SP au bénéfice de la Société canadienne de la sclérose en plaques (100 \$)

Jocelyne Laliberté gma
Greffière

Service des incendies
71, rue Notre-Dame, Pont-Rouge (Québec) G3H 3K8
Téléphone (en cas d'urgence) : 9-1-1 • Téléphone (renseignements généraux) : 418 873-2422 • Télécopieur : 418-873-3494

Service des travaux publics
69, Notre-Dame, Pont-Rouge (Québec) G3H 3K8
Téléphone (24 h) : 418 873-2582 • Télécopieur : 418 873-2763